

Délai de retractation foire expo ...

Par cognac29, le 16/09/2012 à 19:17

Bonjour,

pendant les foires expo,le client est t'il protéger en matière de délai de rétractation,même aprés avoir donnée une signature de principe ? pour simple info personelle.merci de vos réponses ..

Par chaber, le 16/09/2012 à 19:40

bonjour

désolé c'est non. Une foire expo n'est pas un démarchage à domicile. Est-ce une cuisine que vous avez commandé?

Par cognac29, le 16/09/2012 à 21:46

non c'est un nettoyage facade + enduit ,on peut le faire mais pas tout de suite .mais je vais voir cela avec eux. ce ne sont pas des "forrains",c'est déja ça!!!